

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

POUR AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DE LA SCLÉROSE LATÉRALE  
AMYOTROPHIQUE ET D'AUTRES MALADIES ÉVOLUTIVES GRAVES - (N° 910)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par

Mme Loir, M. Bentz, M. Ménagé, Mme Bamana, M. Bernhardt, Mme Delannoy, Mme Dogor-  
Such, M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Mélin,  
M. Muller, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

-----

**ARTICLE PREMIER**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.